

COMPTE-RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 2 DECEMBRE 2021 A 18 H 30

Présents : Angélique EULOGE, Jean Luc DELSARTE, Philippe IZOARD, Geneviève FONTIN, Gérard MICHEL, Nicolas MAUREL, Jean Marie DELACROIX, Cécile MARTINEAU

Absents excusés : François NICOLAS (a donné pouvoir à FONTIN Geneviève), ESCLANGON Gilles (a donné pouvoir à EULOGE Angélique), BLANC Sylvie (a donné pouvoir à DELSARTE Jean Luc), Julie HEYRIES, Marc DUSSAILLANT, Jean François MICHEL, Thierry MOULLET.

Secrétaire de séance : Cécile MARTINEAU

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Octobre 2021

Le Cpte rendu du 11 octobre a été approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

2 – CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A SISTERON – CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE AU FINANCEMENT

Ce point a déjà été vu lors de la dernière réunion du conseil municipal. Suite à un large débat sur ce sujet à propos de la convention à signer qui ne permettait pas d'avoir une lecture correcte sur le coût réel de ce futur projet, un courrier a été transmis à M. le Maire de SISTERON avec copie pour information à Mme La Présidente du Conseil Départemental des AHP et M. le Directeur des Services Incendie et Secours.

M. le Maire de Sisteron a répondu à notre courrier le 26/10/2021 et Mme la Présidente du Conseil Départemental également le 17/11/2021

Bien que tous les membres du Conseil soient convaincus de l'intérêt indéniable de la construction du nouveau centre d'incendie et de secours à Sisteron, ce point a de nouveau suscité de nombreuses questions et réflexions pour la signature de cette convention. La réponse de Mr SPAGNOU n'a suscité aucune inflexion sur nos demandes, à savoir :

- Que la revalorisation du budget prévisionnel initial ne dépasse pas plus de 5 % de notre participation, comme calculée dans le tableau.

- Que l'étalement de notre participation financière soit budgétisée sur 5 ans et non sur 3 ans comme prévu (afin de nous permettre plus de latitude dans nos projets communaux).

Ainsi, malgré l'incertitude du coût final de l'opération, que nous espérons proche du prévisionnel nous avons pris la décision d'accepter la signature de la convention, conscients que la construction d'un nouveau centre de secours est nécessaire.

Approbation à l'unanimité.

3- AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ROUTIERS AVEC LA STE ROUTIERE DU MIDI

Un marché de travaux concernant un programme pluri annuel de réhabilitation de la voirie communale a été signé le 27/08/2019 avec la Sté Routière du Midi à Gap pour un montant de 234 225,38 € H.T. Par délibération en date du 25/11/2019, un 1^{er} avenant a été voté majorant le marché initial de la somme de 26 623,80 € H.T. et portant le marché initial à la somme de 260 849,18 € H.T.

A ce jour, la somme de 240 488,09 € HT a été mandatée à l'entreprise.

Il reste donc 20 361,09 € à payer.

Afin de clore ce marché et compte tenu des adaptations techniques et des priorités du terrain, il apparaît nécessaire de passer un 2^{ème} avenant pour un montant de **51 111,40 € H.T.**

Nouveau montant du marché : 311 960,58 € HT

Approbation à l'unanimité des présents.

3 Bis – VIREMENT de CREDITS

Les crédits votés au budget pour solder ces dépenses de voirie sont insuffisants. Il y a donc lieu de procéder au virement de crédits suivant :

- Article 2128 – opération 157 (aménagement terrain de jeux des Gilotières) : - 4 100 €
- Article 2315 – opération 105 (Grosses réparations voirie communale)..... : + 4 100 €

Approbation à l'unanimité.

4 – ECOLE – CONVENTION POUR MAINTENANCE INFORMATIQUE

Afin de maintenir en état le matériel informatique et audiovisuel du groupe scolaire de Salignac, il serait bon de mettre en place un contrat de maintenance. La Sté Avenir Vision à Sisteron, nous propose un contrat prévoyant ; 12 heures de maintenance sur une durée de 1 an (29/10/21 au 29/10/22) pour un montant de 540.00 € TTC (12x45€) Main d'œuvre et frais de déplacements compris.

Approbation à l'unanimité.

5 – RESTAURANT LE LONDRINA – CONDITIONS DE LOCATION AU 01/01/2022

Par délibération en date du 30 mars 2021, le conseil municipal délibérait pour déterminer les modalités de la consultation pour sélectionner un repreneur du restaurant.

Cette délibération fixait également les montants des loyers de l'ensemble commercial pour un montant de :

- Murs.....	500,00 € ht.....	600,00 € ttc
- Fonds commercial.....	120,00 € ht.....	144,00 € ttc
- Licence IV Débit boissons	50,00 € ht.....	60,00 € ttc
TOTAL.....	670.00 € ht	804.00 € ttc

Il était précisé que ces montants ne seraient pas appelés en cas de fermeture administrative en lien avec la crise sanitaire et qu'ils seraient minorés de 50 % durant les six premiers mois d'activité.

Or Les nouveaux gérants nous sollicitent pour une prorogation du tarif minoré pour 6 mois supplémentaires.

Après discussion, tous les présents optent pour un renouvellement du loyer minoré (soit 50 % du loyer initial) et ce pour 3 mois (jusqu'au 31 mars 2022). A l'échéance des 3 mois, nous pourrions reconsidérer leur demande si besoin est.

Approbation à l'unanimité .

6 – QUESTIONS DIVERSES

1 - Mr PARDIGON, Pizzaiolo qui vient le mercredi soir sur la place, dans l'attente du retour du « Pizzavore », demande à venir le vendredi soir.

Sa demande est rejetée à l'unanimité.

2 - Pour information, le nouvel employé communal, Benjamin, qui doit remplacer Eric, a commencé le 1^{er} décembre.

3 - Ce jour, 2 décembre, la chaîne de télé Public Sénat est venue faire reportage chez Nicolas MAUREL en vue de promouvoir les productions locales dont l'huile d'olive et tous les produits dérivés qu'il fabrique. L'émission intitulée « Manger c'est voté » sera diffusée sur la chaîne Public Sénat le 28 décembre prochain à 21 h 30.

4 - Nous projetons de faire les vœux le samedi 15 janvier 2022. Le maintien de la manifestation dépendra des annonces faites par le gouvernement et des décisions prises par la Préfète.

5 – Un rappel est fait sur la nécessité de mettre en place des réunions quartiers, bien entendu dès que la situation sanitaire s'arrange.

6 – Revoir la question de l'éclairage public (maintien toute la nuit ou pas ?) Un sujet à débattre avec les administrés.

7 - Reconsidérer la question de l'aide financière aux familles pour le transport scolaire....

8 – Création d'un chemin piétonnier au bord de RD 604 entre le camping et le village afin de sécuriser le passage des piétons, les voitures passent très vite. Pourquoi ne pas profiter du moment de l'enfouissement de la ligne RD 604 ?

9 – Les chasseurs demandent un accès à l'équarrissage. Après discussion, il est demandé de voir avec la société de chasse afin qu'elle se rapproche de la COMCOM pour en connaître les modalités.

10 – Il est demandé à ce que les avis de décès puissent être affichés dans les supports d'affichage communaux. La mairie contactera les pompes funèbres pour faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 10.